



Assemblée Générale de l'association Seine-Moselle-Rhône du 27 novembre 2008

Une priorité : boucler le financement des études Moselle-Saône pour être au rendez-vous du débat public d'ici 2012

L'association Seine-Moselle-Rhône, présidée par André ROSSINOT, ancien Ministre, Maire de Nancy et Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy, a tenu son Assemblée Générale annuelle, ce jeudi 27 novembre 2008 au Conseil Régional de Rhône-Alpes, ouverte par le Conseiller régional Patrick PROTIERE au nom du Président du Conseil Régional, et en présence de Michel MARGNES, Président de la Compagnie Nationale du Rhône et Président de Voies navigables de France par intérim et de Jean-François DALAISE, Président du Comité des Armateurs Fluviaux et Vice-Président-Trésorier de l'Association Seine-Moselle-Rhône.

Un objectif de débat public d'ici 2012 pour le projet de liaison fluviale Moselle-Saône inscrit au projet de loi Grenelle de l'environnement

Dans le domaine des voies navigables, la réalisation de la liaison Moselle-Saône, destinée à relier à terme les bassins du Rhin et du Rhône, constituait, dans les relevés de décisions des tables rondes du Grenelle de l'environnement, le premier des projets fluviaux à réaliser après Seine-Nord Europe. Malgré cela, aucune mention de ce projet de liaison fluviale n'apparaissait dans la première version du projet de loi « Grenelle de l'environnement ».

Sous l'impulsion de quelques parlementaires mobilisés par l'association, au premier rang desquels on comptait Laurent HENART, Député de Meurthe et Moselle, et René BEAUMONT, Sénateur de la Saône-et-Loire, près de 40 Députés ont déposé un amendement fixant un principe de débat public sur le projet Moselle-Saône, amendement repris par Christian JACOB, rapporteur de la loi à l'Assemblée Nationale. Le 16 octobre 2008, les Députés adoptaient l'article 10 du projet de loi du Grenelle de l'environnement ainsi complété : « Les études nécessaires à la réalisation d'une liaison fluviale à grand gabarit entre les bassins du Rhône et de la Moselle seront poursuivies et un débat public sera organisé d'ici à 2012. ». L'association se félicite de cette décision qui vient confirmer le principe et la méthode quant à la poursuite du maillage fluvial du pays à l'horizon 2020.

Une nécessité : boucler le financement des études complémentaires Moselle-Saône

Les premières études concernant la faisabilité de cette liaison ont été financées à travers les Contrats de projets 2000-2006 des régions Lorraine et Rhône-Alpes. Conduites en deux phases sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction interrégionale du Nord-Est de VNF, elles ont conclu à la pertinence socio-économique du projet. A l'occasion du Comité de pilotage du 19 décembre 2007, plusieurs couloirs de passage potentiels ont été présentés, suite aux premiers résultats de l'étude technique et environnementale.

En vue du débat public, le financement nécessaire à des études complémentaires est d'ores et déjà prévu dans le Contrat de projets 2007-2013 des régions Lorraine et Rhône-Alpes et en cours de finalisation dans le cadre du Plan Rhône. L'association rappelle toute l'importance de ces études nécessaires pour bien appréhender les perspectives de trafic et prendre en compte notamment la très forte hausse que connaît le trafic de conteneurs par voie d'eau.

Une priorité : fiabiliser et moderniser les itinéraires et équipements stratégiques

L'association a également fait part de son attachement à la poursuite des aménagements indispensables à la croissance de l'activité fluviale. Sur le bassin de la Seine, il s'agit principalement de la restauration des ouvrages de la Seine amont, de la desserte au grand gabarit Vb du port de Nogent sur Seine depuis Bray et de la desserte du Havre (voir ci-dessous). Sur l'axe Rhône-Saône, l'association se félicite de voir que les futurs terminaux conteneurs du port de Marseille, Fos 2XL et suivants, devraient être directement raccordés au Rhône et devraient prévoir des zones dédiées aux manutentions fluviales. En ce qui concerne l'aménagement au gabarit Va du canal du Rhône à Sète, l'association est étonnée de voir ce projet toujours au point mort, malgré un financement décidé dans le cadre du Contrat de projet Etat / Région Languedoc Roussillon.

L'association prend acte et regrette les retards accumulés pour le projet d'écluse fluviale de Port 2000 au Havre, qui devait être mise en service en 2007 selon le CIADT de décembre 2003. Néanmoins, elle persiste à estimer l'écluse fluviale comme indispensable dans la perspective de la mise en service de Seine-Escaut en 2015, faute d'alternatives véritablement opérationnelles offertes aux flottes fluviales. L'association demande ainsi la poursuite des études en cours aux fins de susciter la confirmation de la décision de réaliser cet ouvrage. Il est donc urgent de saisir toute solution à court terme. Compte tenu de son intérêt, l'association Seine-Moselle-Rhône soutient donc, comme vient également de le faire le Comité Provoideau en Assemblée Générale, le projet d'aménagement des zones du Grand Canal qui comprend la création d'un centre de transbordement multimodal. Ce projet d'aménagement inscrit dans le cadre du Contrat de projets en cours, doit être réalisé à l'horizon 2011-2012. L'association souligne la nécessité que ce centre soit véritablement multimodal et offre un environnement technique performant et une compétitivité avérée aux transporteurs fluviaux. Il conviendra également de prolonger le Grand Canal et le raccorder au canal de Tancarville, de manière concomitante à la mise en service du chantier.

L'action de la CNR en faveur d'un transport fluvial performant sur le Rhône

L'association Seine-Moselle-Rhône salue l'action menée par la CNR et son Président, Michel MARGNES, en faveur de l'amélioration des performances du transport fluvial sur le Rhône. Dans le droit fil du volet « développement de la navigation » de son plan quinquennal (2003 – 2008), la CNR poursuit ses actions afin d'améliorer la navigabilité et la compétitivité du mode fluvial sur le corridor C2.

A l'occasion de l'Assemblée Générale de l'Association, Michel MARGNES a présenté le projet de plate-forme multimodal de Salaise sur Sanne - Sablons. Dans le cadre du plan Rhône, le développement de cette zone industrialo-portuaire gérée sous concession par la CNR est prévu pour bénéficier au maximum de la proximité de la voie navigable, du rail et de la route. Cette plate-forme a pour vocation de prendre le relais du Port Edouard Herriot, de Lyon, dans le cadre d'un fort développement du trafic sur l'axe-Saône-Rhône.

Rappel sur l'association « Seine-Moselle-Rhône »

Créée en 1999 et présidée par André ROSSINOT, ancien ministre et maire de Nancy, l'association Seine-Moselle-Rhône entend contribuer au développement du transport fluvial à travers le soutien aux politiques de modernisation du réseau navigable français et d'interconnexion des grands bassins français par des liaisons fluviales à grand gabarit. L'objectif à terme est de permettre la connexion des bassins de la Seine, du Rhin, de la Moselle, du Rhône et de la Saône au réseau fluvial européen à grand gabarit afin de doter la France d'un maillage fluvial performant, offrant aux entreprises une nouvelle compétitivité et aux territoires de nouvelles perspectives de développement durable.